

Image not found or type unknown



Refus de donner mon mail à l'école

Par **carine hirschy**, le **13/11/2018** à **20:26**

bonjour, je désire savoir si j'ai le droit de refuser de communiquer mon adresse mail à l'école de mes enfants en sachant que je communique déjà mon numéro de portable et de travail. On m'y oblige car les directeurs ne veulent envoyer les documents que par mail mais je ne veux pas être submergé et ne regarde pas tous les jours mes mails je veux conserver l'écrit suis-je dans mon droit de refuser ???

Par **Visiteur**, le **13/11/2018** à **21:03**

Bonjour
Vous avez même le droit de ne pas posséder d'adresse mail.